



2 Éducation de pré-scolarisation

Destiné à l'enfant n'atteignant pas encore l'âge de scolarisation primaire, l'éducation de pré-scolarisation s'applique à l'école maternelle.

2-1 École maternelle(yôchién)

L'école maternelle est un établissement éducatif où l'enfant passe une période comprise entre l'âge de 3 ans révolus juste avant l'entrée à l'école primaire. Il existe des écoles maternelles nationales ou publiques qui sont instaurées par l'État ou la municipalité, et d'autres privées, des établissements scolaires avec personnalité juridique etc.. Dans certaines localités l'école maternelle est financièrement subventionnée.

※Il existe des établissements de garde pour les nourrissons et les enfants en bas âge, des "Crèches (hoïkusho, hoïkuén) " s'accordant à la demande des parents qui ne parviennent pas à assurer la garde de leurs enfants.

Pour plus de précision, se référer à H [Accouchement / Puériculture 5-1 Crèche et garderie d'enfants reconnues \(hoïkusho, hoïkuén\)](#)

	École maternelle publique (kôritsu-yôchién)	École maternelle privée (shiritsu-yôchién)
Destiné	Enfant âgé de 4-5 ans résidant dans la circonscription (l'enfant à l'âge de 3 ans est accepté dans certaines municipalités)	Enfant âgé de 3-5 ans
Horaires d'ouverture	De 9 heures à 14 heures, fermée samedi/dimanche, jour férié, et pendant les vacances d'été/d'hiver/de printemps	Diversité selon chaque école maternelle
Période d'inscription	En général ,à partir de la fin du mois d'octobre jusqu'au début du mois de novembre	En général ,à partir du mois d'octobre jusqu'au début du mois de novembre
Lieu de dépôt et réception du formulaire	École maternelle concernée	École maternelle concernée
Frais	Frais d'entrée (au moment de l'entrée), frais de garde	Outre les frais d'entrée et les frais de garde, certaines écoles maternelles demandent aux parents une participation aux frais d'équipement de l'école ou(et) un don financier. À noter que certaines d'entre elles appliquent un système de sélection à l'entrée en organisant un entretien ou un examen d'entrée ; à cet effet des frais de sélection seront demandés aux parents.
Circonscription	Dans la municipalité de votre domicile	Sans limite
Informations diverses	L'accompagnement d'enfant entre la maison et l'école, et la préparation du casse-croûte	Certaines municipalités disposent d'une allocation de frais d'entrée, d'une subvention destinée aux parents

Informations multilingues sur la vie quotidienne



J Éducation

▣ [J Éducation](#)

	<p>pour l'enfant sont à la charge des parents. Les frais varient selon la municipalité, pour plus de précision au sujet de l'entrée à l'école maternelle, se renseigner auprès du Comité de l'éducation Section affaires scolaires qui se trouve à la mairie de la municipalité de votre domicile.</p>	<p>pour les frais de garde, et d'une subvention d'encouragement pour scolarisation etc.. Chaque école maternelle affichant sa propre politique d'éducation caractéristique, il est important de se renseigner, pour plus de précision, à chaque école maternelle.</p>
--	--	---